

Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

43020 - Subventions en faveur de la prévention et de l'aide aux familles et aux jeunes

Proposition d'attribution de subventions de fonctionnement à des associations concourant à la politique départementale de l'Enfance et de la Famille

Rapport n° CP/2018/279

Service gestionnaire:

H - Mission enfance et famille

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions de fonctionnement en faveur d'associations qui contribuent à la mise en œuvre d'accompagnement des familles le plus en amont possible des difficultés qu'elles peuvent rencontrer.

Les actions concrètes des associations s'inscrivent pleinement dans le plan "Un avenir pour nos enfants" qui constitue la feuille de route du Département du Bas-Rhin dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse et des familles pour la période 2018 – 2023.

1. La Médiation Familiale

La médiation familiale a été institutionnalisée par la loi sur l'autorité parentale du 4 mars 2002 et la loi sur le divorce du 26 mai 2004. Les médiations sont exercées dans les cadres judiciaire et extra judiciaire.

Afin de sécuriser et de professionnaliser l'activité de médiation familiale, l'Etat a instauré le diplôme de médiateur familial et créé une prestation de service de médiation familiale.

Les travailleurs sociaux du Département du Bas-Rhin sont très souvent confrontés à des situations dans lesquelles le conflit familial empêche tout autre travail de suivi. L'orientation vers un tiers s'avère souvent nécessaire et permet une meilleure prise en charge notamment de la relation parents/enfants.

Dans le Bas-Rhin, environ 30% des informations préoccupantes sont directement liées à un contexte de séparation, de conflit, voire de violences conjugales.

Dans le cadre du Schéma Départemental d'Accompagnement des Parents (SDAP), afin de promouvoir cette intervention préventive et de mieux répondre aux besoins des familles bas-rhinoises qui y recourent, le Comité de Coordination des Politiques d'Accompagnement des Parents a validé, lors de sa séance du 2 février 2017, l'augmentation globale d'1,25 ETP (emploi à temps plein) sollicitée par les associations. Le coût de cette augmentation d'effectif est supporté principalement par la Caisse d'Allocations Familiales. En 2017, les associations CIDFF et AGF en ont bénéficié.

La couverture géographique du département est assurée sur 8 sites. Désormais des permanences sont proposées aux Bas-Rhinois à Wissembourg, Haguenau, Bischwiller, Saverne, Sélestat, Benfeld, Schirmeck et Wasselonne.

Ainsi, 877 entretiens d'informations préalables ont été menés en 2017, contre 761 en 2016. Suite à ces entretiens, 217 familles ont adhérées à la médiation et ont bénéficiées de 486

séances de médiation conventionnelles ou judiciaires, contre 423 en 2016. Au total, ce sont près de 1 400 séances d'informations et de médiations qui ont été menées au profit des familles bas-rhinoises.

Pour 2018, il est proposé à la Commission Permanente de décider de soutenir le renforcement de l'offre aux parents et de décider de reconduire le montant global des subventions 2017 au titre de la médiation familiale, soit 23 453 €, répartis comme suit :

Structure	Montant de la subvention médiation			
Etage	3 375 €			
Rescif	6 578 €			
AGF	9 000 €			
CIDFF	4 500 €			
TOTAL	23 453 €			

2. Les associations œuvrant dans le domaine de la Protection de l'Enfance

Détecter, prévenir les risques pour l'enfant et un éventuel placement implique de pouvoir s'appuyer sur des actions en amont des mesures institutionnelles habituelles de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Le renforcement des analyses pluridisciplinaires est essentiel pour que les professionnels puissent accompagner au mieux les familles, à partir des signaux que l'enfant montre -dont le désinvestissement scolaire, l'absentéisme, un état de mal-être et des préoccupations que les parents expriment.

Les traumas, par exemple liés aux séparations et conflits parentaux, et mal-être peuvent surgir de façon violente, notamment à l'adolescence s'ils ne sont pas pris en compte de façon précoce ; il est ainsi nécessaire de soutenir les lieux d'appui destinés aux mineurs et à leurs familles.

Certaines associations ont pour vocation de compléter l'accompagnement des professionnels du Département en direction des jeunes et des familles :

- L'association "La Grande Ecluse"

L'association gère le Centre de Ressources et de Consultation Familiale (CRCF) à Strasbourg. Elle accueille les familles en souffrance psychologique et relationnelle en complémentarité avec les différentes prises en charge, qu'elles soient éducatives, sociales, judiciaires ou médicales.

En 2017, les consultations ont concerné 103 familles pour un nombre total de 625 entretiens, tous intervenants confondus, auxquels s'ajoutent 98 entretiens partenariaux.

42% des enfants pris en charge ont entre 12 et 18 ans ; 35% ont entre 6 et 12 ans, 9% entre 0 et 6 ans (5% en 2016).

70% des familles résident sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, dont 44% sur Strasbourg et 31% sur le reste du territoire départemental.

Les problématiques rencontrées portent sur le désinvestissement scolaire, les problèmes de comportement et de troubles des apprentissages (28 mineurs), le repli sur soi et le manque

de confiance en soi (13 mineurs), les problématiques post-traumatiques, les tentatives de suicide, anorexie (15 mineurs), et le soutien à la parentalité.

En plus des consultations, l'association réalise du conseil aux professionnels, avec une majorité de professionnels du champ éducatif ainsi que des conférences et formations.

Il est proposé, pour 2018, de décider de reconduire le montant de la subvention du Département attribuée en 2017, soit 8 000 €.

- L'association RESCIF

Outre son intervention dans le cadre de la médiation familiale, l'association RESCIF porte une action de consultation familiale. La consultation familiale est un outil de prévention et d'accompagnement des parents. Elle s'adresse aux familles confrontées à des problèmes de communication, de relations, de violences, aux parents qui n'arrivent pas à assurer leur rôle et sont débordés par les problèmes du quotidien.

Les entretiens sont assurés par des professionnels psychologues et/ou thérapeutes de familles. Leur travail s'inscrit en complémentarité avec les travailleurs sociaux et les professionnels de la santé.

En 2017, le service de consultation familiale a fait son possible pour maintenir le niveau d'accompagnement au nombre de 139 situations (soit 5 de moins qu'en 2016), avec 392 entretiens réalisés par les 0,60 ETP et ce, malgré les absences longues et des départs de professionnels.

Plus de la moitié des familles accompagnées (51%) sont adressées à l'association via les professionnels de la santé et de l'intervention sociale, 12% des familles ont saisi directement l'association.

Les besoins de guidance parentale et de soutien dans l'éducation des enfants de manière générale et suite à la séparation des parents ou au moment de la prise d'autonomie ont constitué cette année encore l'attente la plus largement exprimée lors des consultations.

L'association est aussi soutenue, pour la consultation familiale par les Communes de Schiltigheim, Bischheim, Hænheim et Strasbourg.

Il est proposé, pour 2018, de décider de reconduire le montant de la subvention attribuée en 2017, soit 8 658 €.

- L'association "La Passerelle"

L'association a pris le relais, en 2006, sur le territoire du Nord du département, d'une antenne de consultation familiale de la Grande Ecluse de Strasbourg. Elle se veut une association locale ouverte sur l'accompagnement familial et individuel de toute personne en rupture de liens.

Elle soutient, conseille et accueille les familles en grande difficulté moyennant une participation financière de 5 € par séance ; depuis 2017, la gratuité a été instaurée pour les personnes en situation de précarité.

En 2017, 76 familles ont été accueillies.

Il est proposé, pour 2018, de décider de reconduire le montant de la subvention attribuée en 2017, soit 10 963 €.

- L'association "Tout Jour là !"

L'association a pour but d'accueillir, de rencontrer et d'écouter des adolescents et/ou des jeunes adultes (15-25 ans) en manque de repères.

L'association a accompagné 23 jeunes et a réalisé 124 heures d'écoutes, dont 3 avec des parents. Les situations de ces jeunes en grande souffrance (jeunes victimes, en situation d'addiction, jeunes en errance, en décrochage scolaire...) démontrent l'intérêt de maintenir des espaces de confiance non institutionnels qui permettent d'écouter et d'orienter vers les dispositifs de droit commun et des professionnels de santé.

L'association sollicite cette année, une subvention supérieure de 1 500 euros pour financer la supervision de ses écoutants. Au vu du faible nombre d'intervention dans le Bas-Rhin, il est proposé de décider de reconduire pour 2018, le montant de la subvention attribuée en 2017, soit 475 €.

- L'Association Thémis

Thémis est la seule personne morale habilitée par la Cour d'Appel de Colmar pour exercer la mission d'administrateur ad hoc dans le Bas-Rhin, c'est-à-dire la représentation d'un mineur au cours des procédures civiles ou pénales le concernant, et défendre ses intérêts en cas de conflit entre le mineur et ses représentants légaux.

Ainsi, l'association a suivi en 2017, pour le compte du Département du Bas-Rhin, 510 dossiers d'administrateur ad hoc, dont 111 nouveaux.

L'article 37 de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant prévoit la désignation d'un administrateur ad hoc indépendant de la personne morale ou physique à laquelle le mineur est confié dans le cadre d'une procédure d'assistance éducative. Par convention conclue le 3 octobre 2016 pour 3 ans, le Département du Bas-Rhin a souhaité confier la mission d'administrateur ad hoc pour les enfants confiés dans le Bas-Rhin à l'association Thémis.

Conformément à l'article 5 de la convention triennale approuvée par la Commission Permanente le 3 octobre 2016 (n° CP/2016/474), il est proposé, pour 2018, de décider de reconduire le montant de la subvention, tel que stipulé dans la convention, soit 99 662 €.

- L'Association Rebond du Cœur

Chaque année, l'association la Main du Cœur organise une vingtaine d'événements sportifs, culturels ou festifs pour récolter des fonds destinés exclusivement au bien-être des enfants et au soutien d'associations d'aide à l'enfance dans le Bas-Rhin. L'association, avec l'aide de nombreux bénévoles, propose ainsi aux enfants des sorties (cinéma, musées, théâtre, opéra, activités sportives...), permet l'achat de jouets et de matériels multimédia, finance des permis de conduire et des inscriptions sportives...

10 ans après sa création, l'association a souhaité orienter son action plus particulièrement sur le soutien aux jeunes majeurs au moment de leur sortie de placement à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Ainsi est née l'idée de créer, avec des partenaires engagés comme la Fédération Française du Bâtiment, la Fondation des Apprentis d'Auteuils, l'Ecole de Management de Strasbourg et bien d'autres, une nouvelle association - Rebond du Cœur, Ruche Pluridisciplinaire pour l'insertion socio-professionnelle - qui s'envisage comme une plateforme d'accompagnement des jeunes majeurs sortants d'un placement à l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'objectif de cette nouvelle association est, grâce à un réseau partenarial notamment d'entreprises engagées, d'accompagner, responsabiliser, insérer ces jeunes qui ne peuvent compter sur un environnement familial soutenant.

Il s'agit de favoriser, par des ateliers collectifs et des rencontres individuelles :

- la découverte des codes de l'entreprise, la mise en relation pour des stages et l'accès à l'emploi, la préparation aux entretiens, la rédaction CV;
- o l'accompagnement à l'autonomie dans la jeune vie d'adulte ;
- o la maîtrise de l'environnement numérique, de sa sécurité...;
- l'accompagnement vers le dispositif de droit commun de logement, apprendre à habiter;
- le développement d'un réseau social pour éviter l'isolement de ces jeunes et créer du lien ; une équipe de bénévoles avec un rôle de parrain, cherchera à tisser des liens solides avec le jeune, sur la durée, et à transmettre savoirs et compétences.

Afin de préparer leur passage à la majorité, les jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance pourront manifester leur intérêt pour cet accompagnement et ainsi construire leur projet.

Un professionnel du champ de l'insertion assurera le fonctionnement de l'association qui repose très largement sur l'implication de bénévoles -entreprises, salariés, étudiants- afin de constituer autour de ces jeunes un réseau bienveillant de parrainage.

Considérant l'objet de cette association, qui est le fruit d'une réflexion concertée avec le Département, il est proposé à la Commission Permanente, pour 2018, année de démarrage, de décider d'attribuer une subvention d'un montant de $5\,000\,$ \in , l'essentiel du financement de l'association étant assurée par les membres fondateurs grâce à des dons.

3. Les associations œuvrant dans l'accompagnement de la Parentalité, la Petite Enfance et la Prévention Sanitaire

- La Maisonnée :

La Maisonnée est une structure associative, crée en 1986, qui a été précurseur des Lieux d'Accueil Parents Enfants (LAPE). Il s'agit d'un lieu d'accueil et d'accompagnement de la parentalité et de la petite enfance (0 à 4 ans), en présence de personnes qualifiées. L'association est composée de 12 professionnels.

Eléments d'activité 2017 :

En 2017, 3 164 personnes ont été accueillies (1 582 enfants) au cours des 228 jours d'ouverture dont 36 samedis :

60% d'enfant de la naissance à 2 ans

40% d'enfant de 2 à 4 ans

Origine géographique du public :

Centre-Ville: 38,2 % Quartier gare: 13,7 %

Autres quartiers de Strasbourg: 36,6 %

Communes et autres villages du département : 11,6 %

L'activité est en légère augmentation et concerne toujours une très large majorité de public strasbourgeois (88,4%); la structure a revu en 2017 sa stratégie de communication avec une nouvelle plaquette de présentation et une inscription sur Facebook. Elle poursuit ses contacts avec différents acteurs de l'enfance.

La réduction en 2016, puis l'arrêt du financement en 2017 par le Département a interrogé l'association, quant à sa place dans le dispositif départemental de la Protection de l'Enfance.

Aussi, considérant le repère historique que constitue cette structure, héritière de la Maison Verte de Françoise DOLTO, il est proposé de décider d'attribuer une subvention de 3 000 € au titre de l'année 2018.

Le Département pourra solliciter les compétences de cette association dans le développement d'actions de soutien à la parentalité en territoire.

- Le Service universitaire de Médecine préventive et de Promotion de la Santé (SUMPS)

La loi prévoit que le service départemental de Protection Maternelle et Infantile doit organiser des activités de planification et d'éducation familiale qu'il gère directement ou par l'intermédiaire d'organismes extérieurs (articles L.211-1 et L.2112-2 du Code la santé publique). C'est ainsi que le Centre de planification et d'éducation familiale ouvert au SUMPS (art. L.831-1 et D.714-20 du Code de l'éducation), depuis 1994, a largement déployé son activité et montré sa capacité à répondre aux attentes de la population étudiante qui échappe fréquemment à l'offre de soins classique, et dont la précarité augmente.

Le SUMPS a assuré en 2017 :

- 3 049 consultations médicales pour un public étudiant :
 - 466 consultations de gynécologie
 - 2 en lien avec l'IVG
 - 2 581 consultations de dépistage d'infections sexuellement transmissibles ;
- 145 entretiens de planification et de conseil conjugal ;
- 163 dépistages d'IST "hors les murs";
- 14 séances d'information auprès de 3 452 étudiants (contraception, IVG, IST, prostitution...) et distribution de préservatifs.

Pour ce partenaire, il est proposé, pour 2018, de décider de reconduire le montant de la subvention attribuée en 2017, soit 4 750 €.

- L'association "Naître en Alsace"

L'association participe à l'amélioration de la prise en charge de la mère et de l'enfant, à l'harmonisation des pratiques de soins et à l'évaluation de la santé périnatale, conformément aux orientations stratégiques du programme Régional de Santé.

Le Département est membre fondateur du « Réseau régional périnatal » dont l'association Naître en Alsace est le "support juridique". Le service de PMI du Bas-Rhin est copilote de la commission "vulnérabilité et grossesse". Le Réseau est ainsi un partenaire incontournable du Département dans le domaine de la périnatalité, dont les actions croisent ses compétences et ses besoins du Département, notamment dans le domaine de la formation des professionnels. En effet, les professionnels de PMI y ont accès gratuitement à des formations spécialisées de grande qualité.

Actions qui ont été réalisées en 2017 sont notamment :

- lancement des formations in situ (pour les professionnels des maternités de Saverne et Sélestat);
- 3 journées scientifiques : "soins du développement" à Strasbourg, 10^e Journée de l'observatoire de l'IVG, Journée annuelle du réseau sur la pollution et la précarité;
- RMM (revues de mortalité et de morbidité) du réseau : elles consistent en une analyse rétrospective des cas complexes marqués par la survenue d'un événement

- indésirable. L'objectif de ces réunions est de tirer des leçons de l'expérience et d'identifier des pistes d'amélioration en lien avec les autres actions du réseau ;
- après-midi de la Commission Vulnérabilité : partage des expériences en matière d'organisation des soins en faveur des femmes et des familles en difficulté ;
- coordination du dépistage anténatal et postnatal en lien avec le Centre Pluridisciplinaire de Diagnostic Prénatal (CPDPN), poursuite de la mise en place du dépistage combiné de la trisomie 21 (T21). Le réseau assure également la coordination du dépistage néonatal des troubles auditifs sur le territoire alsacien;
- information et communication (site web, newsletter, flyers, brochures et guides).

Des réflexions ont été engagées concernant le projet d'un Dossier Médical Informatisé Communicant (DMIC).

Il est proposé à la Commission Permanente, pour 2018, de décider de reconduire le montant de la subvention attribuée en 2017, soit 3 000 €.

- l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)

Dans le cadre du Schéma Départemental d'Accompagnement des Parents (SDAP), a été mis en œuvre un Réseau d'accompagnement des parents porté par l'UDAF. Ce réseau est ouvert à tout acteur de la petite enfance et de la parentalité (parents, professionnels et bénévoles).

Ce réseau vise à permettre à tous les parents et intervenants d'être informés de l'offre globale d'accompagnement des parents et de construire ensemble des projets, dans le prolongement de ce qui existait dans le cadre du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents).

L'UDAF, missionnée par la CAF, conformément à la charte du REAAP, doit articuler son intervention autour de quatre axes :

- fédérer et créer des passerelles en réunissant les parents et les intervenants autour de temps d'information et de projets (ex : les rencontres-forums en territoire);
- outiller en soutenant méthodologiquement les acteurs pour que chaque parent puisse trouver sa réponse tout au long de son parcours et en toute autonomie;
- communiquer en capitalisant et en diffusant les actions auprès de tous les acteurs,
 via un site internet et la Lettre du Réseau ;
- partager en recensant les points de convergences et en mutualisant les outils et les bonnes pratiques pour rendre lisible les actions et missions de l'autre, pour permettre une réflexion commune et un enrichissement mutuel.

Pour soutenir ce travail de coordination, d'échange, de lisibilité et de visibilité de l'action publique départementale en faveur des familles, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à l'UDAF une subvention de 1 000 € au titre de l'année 2018.

La Commission Enfance, Famille et Education, réunie le 20 septembre 2018 a émis un avis favorable aux présentes propositions.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)		Crédits disponibles (non engagés)		Crédits proposés	S
27116	65-6574-51	188 782,00	€	184 736,00 €	€	160 211,00	€
15224	65-6574-41	7 750,00	€	7 750,00 €	€	7 750,00	€

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer, au titre du soutien à des actions en matière de médiation familiale et pour l'année 2018, des subventions d'un montant global de 23 453 € réparties comme suit :
- Club de jeunes "l'Etage" : 3 375 € ;
- Association Rescif: 6 578 €;
- Association Générale des Familles du Bas-Rhin (AGF) : 9 000 € ;
- Centre d'Information Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) : 4 500 € ;
- d'attribuer, pour l'année 2018, des subventions d'un montant global de 132 758 € aux associations œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance réparties comme suit :
- Association "La Grande Ecluse" : 8 000 € ;
- Association Rescif: 8 658 €;
- Association "La Passerelle" : 10 963 € ;
- Association "Tout Jour là": 475 €;
- Association Thémis : 99 662 €, selon les termes de la convention triennale (n° CP/2016/474) ;
- Association Rebond du Cœur : 5 000 € ;
- d'attribuer des subventions d'un montant global de 11 750 € aux associations œuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la parentalité, de la petite enfance et de la prévention sanitaire, au titre de l'année 2018, réparties comme suit :
- La Maisonnée : 3 000 € ;
- Service Universitaire de Médecine préventive et de Promotion de la Santé (SUMPS) : 4 750 € ;
- Association "Naître en Alsace" : 3 000 € ;
- Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) : 1 000 €.

Strasbourg, le 21/09/18

Le Président,

Frédéric BIERRY